

GUIDE DE L'ÉLÈVE



Formation initiale des conservateurs du patrimoine

2020-2021

SOMMAIRE

Sommaire	2
Organisation générale de la formation	4
Calendrier général de la formation initiale 2020/2021	6
Enseignements	9
Modules généraux	10
Module « déontologie »	10
Module « Droit du patrimoine »	11
Module « Économie du patrimoine »	12
Module « Gestion publique »	13
Module « Gestion des ressources humaines et management »	14
Module « Conservation-Restauration »	15
Module « Construction de bâtiments culturels et aménagement d'édifices patrimoniaux »	16
Module « Diffusion et valorisation du Patrimoine culturel »	17
Cours de langues vivantes	18
Séminaires thématiques et d'approfondissement	19
Séminaire « Management »	19
Séminaire « communication »	20
Education artistique et culturelle	21
Patrimoines spoliés	22
Documentation et archives des services culturels	23
Technologies numériques appliquées au patrimoine	24
Modules de spécialité patrimoniale	25
Archéologie	25
Archives	26
Monuments historiques	27
Inventaire	28
Musées	29
Patrimoine scientifique, technique et naturel	30
Recherche	31
Organisation de la recherche personnelle des élèves	32
Séminaire sur les politiques de recherche en patrimoine	33
Travail scientifique du stage de spécialité	34
Stage de spécialité « Archéologie »	34
Stage de spécialité « Archives »	35
Stage de spécialité « Monuments historiques/Inventaire »	35
Stage de spécialité « Musées »	35
Stage de spécialité « Patrimoine scientifique, technique et naturel »	35
Participation des élèves à la vie scientifique et culturelle de l'INP	36
Atelier des élèves	36
Journée d'études de la promotion	36
Participations aux autres manifestations scientifiques et culturelles	37
Publications dans la revue <i>Patrimoines</i>	37
Stages	38
Stage en administration culturelle	39
Stage patrimonial de spécialité	40

Stage de spécialité « Archéologie »	40
Stage de spécialité « Archives »	40
Stage de spécialité « Monuments historiques/Inventaire »	41
Stage de spécialité « Musées »	41
Stage de spécialité « Patrimoine scientifique, technique et naturel »	41
Stage à l'étranger	42
Stage hors spécialité	43
Fin de la formation	44
Evaluation et entretien de fin de scolarité	45
Diplôme	45
Après la formation	47
Après l'évaluation et l'entretien de fin de scolarité	48
Offres d'emploi	48
Bourse de la Fondation Carnot	48
Formation permanente de l'Inp	48
Formations spécifiques	49
Changement de spécialité	50
Tour extérieur	50
Congé spécial de formation	50
Elèves internationaux	50
Tutelles et partenaires de l'Inp	51
Ministère de la Culture et de la Communication	52
Ministère de la Défense	52
Ministère des Affaires étrangères et européennes	52
Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	52
CNFPT et INET	52
Ville de Paris	52
Contacts à l'Inp	53

La formation initiale des conservateurs stagiaires fait alterner, durant 18 mois, enseignements théoriques et stages pratiques en France et à l'étranger.

En vertu d'un partenariat avec le CNFPT et la Ville de Paris, le déroulement de cette formation est commun aux futurs conservateurs de l'État, des collectivités territoriales et de la Ville de Paris. La mise en œuvre de la formation s'appuie également sur des partenariats pédagogiques renforcés avec le Département des restaurateurs de l'Inp (module conservation-restauration), l'Ecole de Chaillot (formation commune des élèves MHI et élèves AUE) et l'ENA (module déontologie).

Les conservateurs stagiaires se répartissent en cinq spécialités patrimoniales :

1. archéologie ;
2. archives ;
3. monuments historiques-inventaire ;
4. musées ;
5. patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les modules d'enseignement se répartissent en deux grandes catégories :

- **Les modules généraux**, communs à l'ensemble des élèves, toutes spécialités confondues, apportent les connaissances générales indispensables à l'exercice du métier de conservateur, tant dans sa dimension administrative que scientifique.
- **Les modules d'enseignements de spécialités** délivrent quant à eux les connaissances et les méthodes propres à chacune des cinq spécialités précitées.

À ce cursus de formation professionnelle, s'ajoutent :

- **Des séminaires thématiques et d'approfondissement, des colloques, journées d'étude et conférences** qui viennent compléter les aspects abordés dans les modules d'enseignements.
- **Des cours hebdomadaires de langues étrangères** ayant pour finalité de maintenir un niveau de langage nécessaire à l'exercice du métier dans un contexte international.
- **Des temps de formation spécifiques** organisés par l'INET, pour les élèves conservateurs territoriaux, consistant en des regroupements avec les élèves conservateurs des bibliothèques et les élèves administrateurs civils, le plus souvent à Strasbourg.
- **Un suivi du parcours scientifique individuel** : pendant les périodes d'enseignements, une journée hebdomadaire est dédiée à la poursuite des travaux scientifiques et universitaires des élèves. Dans ce cadre, une convention cadre passée entre l'Inp et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne permet notamment aux élèves conservateurs qui le souhaitent de poursuivre un parcours doctoral aménagé prenant en compte les acquis de la scolarité à l'Inp.
- **Une personnalisation de la formation** tenant compte de la formation des élèves avant leur réussite au concours, de leur expérience et de leur profil, peut également être mise en place par le directeur des études, en concertation avec chaque élève. Cette personnalisation ne peut pas s'appliquer aux temps de formation spécifiques organisés par l'INET pour les élèves conservateurs territoriaux.

Enfin, dans le cadre de leur formation, les élèves conservateurs bénéficient d'un suivi de leur parcours de professionnalisation sous la forme d'un « conseil de pro » assuré par l'INP pour les élèves de la fonction publique d'Etat et de la Ville de Paris et par l'INET pour les élèves de la fonction publique territoriale.

Tout au long de son cursus, à travers des rendez-vous réguliers avec de futurs collègues (3 rencontres échelonnées sur les 18 mois de formation), l'élève conservateur a ainsi la possibilité de faire le point sur les étapes de sa formation et ses choix d'orientation afin de se préparer au mieux à sa future prise de poste.

Les missions dévolues au conseil de pro sont les suivantes :

- **Analyser les compétences professionnelles** de l'élève et suggérer l'approfondissement de problématiques particulières : Vers quel type de poste suis-je attiré à la sortie de l'INP ? Suis-je en possession des qualités attendues pour exercer les missions attachées à ce poste ? Comment les développer dans le temps de formation restant à l'INP ?
- **Donner des conseils en matière de recherche d'emploi et/ou accompagner la future prise de poste** : Comment préparer ma candidature aux postes qui retiennent mon attention ? Comment élaborer les arguments d'une candidature réussie dans un contexte de possible concurrence sur un même poste ?

Les échanges entre le conservateur stagiaire et le conseil de pro se font sur la base de notes synthétiques récapitulant le positionnement de l'élève à chaque étape du parcours. Ces notes servent de base à un entretien de 30 minutes avec les membres du conseil.

À l'issue des 18 mois de formation, et au regard des différentes évaluations et des entretiens de fin de scolarité, les stagiaires reçoivent le diplôme de conservateur du patrimoine.

CALENDRIER GENERAL DE LA FORMATION INITIALE 2020/2021

<p>Enseignements</p> <p><i>Rencontre institutionnelle avec la direction générale des Patrimoines et les directeurs des services</i></p> <p><i>Déontologie</i></p> <p><i>Séminaire Education artistique et culturelle</i></p> <p><i>Séminaire d'initiation « Politiques patrimoniales et territoires »</i></p> <p><i>Elèves Etat : séminaire Management</i></p> <p><i>Elèves territoriaux : séminaire INET sur le fonctionnement des collectivités territoriales et parcours management 1 (introduction)</i></p> <p><i>Séminaire Management «mode projet »</i></p> <p><i>Droit du patrimoine</i></p> <p><i>Économie du patrimoine</i></p> <p><i>Gestion des ressources humaines et management</i></p> <p><i>Gestion publique</i></p> <p><i>Journées recherche</i></p> <p><i>Cours de langues</i></p>	<p>Du jeudi 2 janvier au vendredi 28 février 2020</p> <p>Le 6 janvier 2020</p> <p>Le 3 janvier et le 17 février 2020</p> <p>Le 6 janvier 2020</p> <p>Du 7 janvier au 10 janvier 2020</p> <p>Du 13 au 14 janvier 2020</p> <p>Du 13 janvier au 17 janvier 2020</p> <p>Le 27 février 2020</p> <p>Janvier/Février 2019</p> <p>Janvier/Février 2019</p> <p>Janvier/Février 2019</p> <p>Janvier/Février 2019</p> <p>Le vendredi (sauf exceptions ponctuelles)</p> <p>Le mardi après-midi (à partir du 28 janvier)</p>
<p>Stage en administration culturelle</p>	<p>Du lundi 2 mars au vendredi 27 mars 2020</p>
<p>Enseignements</p> <p><i>Elèves territoriaux : Stage INET- Parcours management 2 (Négociation)</i></p> <p><i>Elèves Etat : séminaire « Négociation »</i></p> <p><i>Elèves Etat : conseil de professionnalisation (1)</i></p> <p><i>Elèves territoriaux : Conseil de professionnalisation (1)</i></p> <p><i>Restitution des stages en administration culturelle</i></p> <p><i>Diffusion du patrimoine culturel</i></p> <p><i>Journées d'études : « Ce qu'exposer veut dire »</i></p> <p><i>Enseignements de spécialité : Archives, Archéologie, Inventaire, Monuments historiques, Musées, PSTN.</i></p> <p><i>Information numérique et technologies numériques appliquées au patrimoine</i></p> <p><i>Séminaire documentation et archives des services culturels</i></p>	<p>Du lundi 30 mars au vendredi 27 juin 2020</p> <p>du 30 mars au 3 avril 2020 (Strasbourg)</p> <p>31 mars et 1^{er} avril 2020</p> <p>30 mars 2020</p> <p>Avril 2020 (Paris)</p> <p>22 avril 2020</p> <p>Avril/Mai/Juin 2020</p> <p>23 et 24 avril 2020</p> <p>Journée introductive le 13 février 2020 Mai/Juin 2020</p> <p>Mai/Juin 2020</p> <p>22 juin 2020</p>

<i>Conservation-restauration : la conservation préventive ; Chantier des collections</i> <i>Séminaire Communication</i> <i>Journées recherche</i> <i>Cours de langues</i>	Avril/mai 2020 Du lundi 25 au vendredi 29 mai 2020 Du 23 au 25 juin 2020 Le vendredi (sauf exceptions ponctuelles) Le mardi après-midi
<i>Congés de printemps du lundi 4 mai au vendredi 8 mai 2020</i>	
Stage patrimonial de spécialité <i>Elèves territoriaux : Séminaire INET – Culture et territoire et stage INET –Parcours Management 3 –Gestion d’équipe –modes de management</i> <i>Elèves territoriaux : stage INET – Parcours Management 4 – Accompagnement au changement, prévention et gestion des conflits</i> <i>Elèves territoriaux : Conseil de professionnalisation (2)</i> <i>Elèves territoriaux : Stage INET sur l’accompagnement à la recherche d’emploi</i> <i>Entretiens territoriaux de Strasbourg</i>	Du lundi 29 juin au vendredi 11 décembre 2020 Du 29 juin au 3 Juillet 2020- Strasbourg Du 9 au 12 novembre 2020- Strasbourg Le 13 novembre 2020 - Strasbourg Du 16 au 20 novembre 2020- Strasbourg Décembre 2020 - Strasbourg
<i>Congés d’été du lundi 3 août au vendredi 21 août 2020</i>	
<i>Congés de fin d’année du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021</i>	
Enseignements Restitution des stages patrimoniaux de spécialité Stage intensif de langues Enseignements de spécialités Conservation-restauration : conservation curative – restauration – approfondissements sur les supports Journées recherche	Du lundi 6 janvier au vendredi 5 février 2021 Janvier 2021 Janvier 2021 Janvier/Février 2021 Janvier/Février 2021 Le lundi (sauf exceptions ponctuelles)
Stage à l’étranger	Du lundi 8 février au vendredi 26 mars 2021

<p>Enseignements</p> <p><i>Conservation-restauration : approfondissements par spécialités - Exercices de constats d'état</i></p> <p><i>Construction et aménagement des édifices culturels et des bâtiments patrimoniaux</i></p> <p><i>Journée d'étude des élèves</i></p> <p><i>Séminaire « spoliations »</i></p> <p><i>Elèves territoriaux : stage INET – Accompagnement prise de poste</i> <i>Elèves territoriaux : Conseil de professionnalisation (3)</i></p> <p><i>Journées recherche</i></p>	<p>Du lundi 29 mars au vendredi 30 avril 2021</p> <p>Avril 2021</p> <p>Avril/Juin 2021</p> <p>Avril 2021</p> <p>Avril 2021</p> <p>Avril 2021 – Strasbourg</p> <p>Le lundi (sauf exceptions ponctuelles)</p>
<p>Stage hors spécialité</p>	<p>Du lundi 3 mai au vendredi 28 mai 2021</p>
<p>Enseignements</p> <p><i>« Jury de sortie- Rencontre avec le Ministre de la Culture</i></p> <p><i>Elèves territoriaux : Evaluation et Cérémonie de remise des certificats</i></p>	<p>Du lundi 31 mai au mercredi 30 juin 2021</p> <p>Juin 2021</p> <p>Juin 2021</p>
<p style="text-align: center;"><i>Congés de fin de formation</i></p>	

Coordination

Direction des études, en partenariat avec l'Ecole nationale d'administration

Séance inaugurale assurée par M. **Christian Vigouroux**, président de la section de l'intérieur au Conseil d'Etat.

Présentation

Non réductible à la seule application de règles juridiques, distincte d'une morale subjective et inadaptée aux réalités de la vie professionnelle, la déontologie est le nécessaire questionnement des dirigeants et responsables publics face aux situations concrètes où sont en jeu les valeurs et les règles consubstantielles au service public.

Le module « Déontologie » a pour objectif de sensibiliser les élèves conservateurs à leurs responsabilités de hauts fonctionnaires chargés de la politique publique du patrimoine. Il vise à leur donner les moyens d'adopter le comportement approprié face à des situations concrètes mettant en jeu les valeurs fondamentales du service public.

Afin de ne pas dissocier la déontologie des conservateurs de celle des fonctionnaires, mais de montrer au contraire le lien qui unit ces deux domaines, ce module alterne enseignements théoriques et cas pratiques associant des responsables occupant ou ayant occupé des postes de direction ou de haute responsabilité ainsi que des intervenants extérieurs.

Thèmes abordés

Les fondements essentiels de la déontologie du service public : valeurs, normes écrites contraignantes (législation) ou incitatives (chartes de déontologie), techniques de mise en œuvre.

La déontologie en situation réelle à partir de retours d'expérience de professionnels en fonctions et d'études de cas. Ce volet concret permet notamment de dégager, au-delà du socle déontologique commun à l'ensemble du service public, les enjeux spécifiques applicables à chaque métier.

Validation

Individuelle – Oral

Un travail personnel d'observation et d'analyse est demandé à chaque élève dans le cadre de son stage patrimonial de spécialité et donne lieu à un temps de restitution collective au retour du stage. Cette restitution n'est pas notée.

Coordination

Vincent Négri, Chercheur à l'ISP / UMR 7220 - Institut des Sciences sociales du Politique

Présentation

Le module « Droit du patrimoine » a pour objectif de transmettre aux élèves conservateurs la connaissance de l'environnement administratif, institutionnel et juridique dans lequel ils accompliront leur mission, afin de leur permettre d'assurer leurs responsabilités administratives.

Thèmes abordés

Les institutions culturelles : organisation de l'État et des collectivités territoriales ; compétences culturelles.

La protection du patrimoine immobilier.

La protection du patrimoine mobilier.

Droit de l'environnement.

Droit de la propriété intellectuelle.

Trafic illicite des biens culturels.

Mutations et territoires.

Accès et réutilisation des documents publics.

Validation

Individuelle – Écrit ; coeff. 1

Dans le cadre du **stage patrimonial de spécialité**, il est demandé aux élèves conservateurs de rédiger une note de cinq à six pages à partir d'une étude de cas juridique.

Coordination

Catherine Sueur, Inspectrice générale des Finances.

Présentation

L'enseignement « Économie du patrimoine » doit permettre - pour des élèves dont l'intérêt pour cette science n'a guère eu l'occasion de s'éveiller au cours de leur parcours académique - de poser les grands concepts et les notions clefs, tout en montrant, à partir d'études de cas et de retours d'expérience modélisables et transposables, en quoi il est important et pertinent d'avoir un questionnement de type économique dans la pratique des métiers du patrimoine. Le module a également pour vocation de présenter les acteurs privés qui interviennent dans le patrimoine tant en tant que prestataires qu'en tant qu'acteur économique.

Thèmes abordés

Caractéristiques économiques du patrimoine.

Analyse économique de la demande.

La valorisation économique du patrimoine.

Le marché de l'art et du patrimoine : fonctionnement et acteurs.

Le développement des ressources propres.

Les acteurs privés, partenaires et/ou concurrents.

Validation

Individuelle – Écrit ; coeff. 1

Dans le cadre du **stage patrimonial de spécialité**, les élèves doivent rédiger une note de cinq à six pages à partir d'un cas d'étude.

Coordination

Anastasia Iline, Directrice générale adjointe de Campus-France.

Présentation

L'enseignement « Gestion publique » apporte aux élèves conservateurs, dans le contexte des responsabilités administratives et financières qui seront les leurs, la connaissance des procédures de base de la programmation et de la mise en œuvre de la dépense publique et de son évaluation. Il les aide à comprendre la préparation d'un projet de budget annuel (de l'État, d'une collectivité locale, d'un établissement public), le montage financier d'opérations ponctuelles et, plus généralement, la prise de décision dans tous ses aspects financiers et comptables.

Thèmes abordés

Notions fondamentales de gestion publique.

Le budget du ministère de la culture.

Les modes de gestion des établissements publics culturels.

Les budgets des collectivités territoriales.

Les contrôles.

Les systèmes d'information de gestion et d'exécution de la dépense.

Les marchés publics.

Validation

Individuelle – Écrit ; coeff. 1

Les élèves doivent produire, **en lien avec le stage en administration culturelle**, une note de cinq à six pages maximum d'analyse financière d'un projet ou d'un dispositif géré par la structure d'accueil, DRAC ou administration culturelle territoriale. Le maître de stage doit guider les élèves conservateurs dans le choix d'un sujet adapté à l'exercice. Des graphiques et illustrations pourront utilement être intégrés à la note ou annexés.

Cette analyse devra, notamment, aborder les aspects suivants :

Présentation succincte du contenu du projet/du dispositif

Modalités de financement du projet ou du dispositif

Évolution dans le temps de ces modalités

Enjeux financiers

Enjeux de gouvernance

Modalités d'exécution des dépenses relatives au projet/au dispositif

Perspectives

Coordination

Catherine Dupraz, Directrice de la Culture, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Présentation

Cet enseignement a pour objectif de proposer une connaissance précise des concepts essentiels de la fonction publique ainsi que des droits et obligations qui lui sont inhérents. Il décrit les principaux enjeux auxquels est actuellement confrontée la fonction publique française, dont les futurs conservateurs seront nécessairement parties prenantes. Ces derniers apprennent à maîtriser, par étude de cas concrets, les principes et les méthodes d'animation d'équipe, l'organisation du travail et les relations professionnelles.

Thèmes abordés

Statut et carrière des fonctionnaires d'État et territoriaux.

Droits et devoirs des fonctionnaires : de la responsabilité civile à la responsabilité pénale.

Le cadre du dialogue social.

Direction de service / Direction de projet.

Séminaires de management (6 jours).

Validation

Collectif- Oral / Coeff. 1

Analyse d'une étude de cas auprès des évaluateurs.

La restitution de groupe de l'étude de cas proposée devra permettre d'évaluer l'appropriation par les élèves des différents principes, concepts, méthodes et techniques abordés dans le module et leur capacité à s'emparer des situations et à résoudre des problématiques de gestion de ressources humaines et de management dans la perspective de leurs futures fonctions de cadre supérieur.

Déroulé :

Pendant 30 minutes, le groupe expose le cas qu'il aura préparé. Cet exposé sera suivi d'un échange de 30 mn avec les évaluateurs.

Coordination

Lorraine Mailho, Conservatrice générale du patrimoine, Cheffe du département restauration du C2RMF.

Irène Jourd'Heuil, Conservatrice en chef du patrimoine, Conservation régionale des Monuments historiques, DRAC Centre.

Grazia Nicosia, Conservateur-restauratrice, Musée du Louvre.

Présentation

Le programme est conçu en deux parties : un tronc commun à toutes les spécialités (destiné à donner aux élèves conservateurs des outils méthodologiques) et des enseignements dits d'approfondissement. Le tronc commun du module met l'accent sur la conservation préventive et l'environnement général de la conservation tandis que les enseignements d'approfondissement, par spécialités, visent à mieux prendre en compte la spécificité des supports. Les programmes permettent d'aborder les principes généraux de la restauration et leur déclinaison en fonction des différents types d'objets patrimoniaux.

Ce module est également l'occasion d'un rapprochement entre les élèves conservateurs et les élèves restaurateurs de l'Inp, à l'occasion des séances de chantier des collections et de constat d'état.

Thèmes abordés

Introduction à la conservation-restauration.

L'environnement de conservation et les facteurs de dégradation des collections.

Conservation : faire l'état des lieux.

Déontologie de la restauration.

Constat d'état.

Chantier des collections.

Préconisations de conservation-restauration par supports.

Les marchés de restauration.

Valorisation des restaurations.

Validation

Collectif – Ecrit/Oral. / Coeff. 2

Chantier des collections : rédaction par groupe d'un rapport d'une vingtaine de pages présentant la chaîne opératoire, les difficultés rencontrées et les spécificités du chantier. Puis présentation orale du travail, en présence des représentants des différentes institutions d'accueil. *Coeff. 1*

Constats d'état : rédaction par groupe d'un cahier des charges pour un projet de restauration sur une sélection d'œuvres (diagnostic-objectifs de l'intervention). Puis séance de restitution et de bilan en présence des coordonnateurs et des représentants des institutions d'accueil. *Coeff. 1*

Coordination

Valérie Brisard, Architecte-programmiste à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

Stéphane Tissier, Directeur du département des moyens techniques de la BNF

Présentation

Cet enseignement se doit de préparer les élèves conservateurs, qui pourront à un moment quelconque de leur carrière se trouver confrontés à des problèmes de travaux à réaliser dans un bâtiment, à leurs responsabilités futures d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Il vise à leur donner les moyens de dialoguer avec les autres interlocuteurs de la programmation et du chantier, notamment le maître d'œuvre. Le module est, en grande partie, fondé sur l'étude critique et dynamique de chantiers de construction ou de rénovation, complétée par des bases théoriques solides.

Thèmes abordés

Construction ou aménagement de bâtiments : le cadre juridique et les procédures ; études de dossiers.

Sécurité des personnes et sûreté des biens.

Accessibilité et handicap.

Projet de construction et d'aménagement d'un bâtiment culturel ou d'un édifice patrimonial (travail sur le lieu des études de cas en 4 groupes, par spécialité patrimoniale : visite des lieux, étude des dossiers, lecture des plans en présence des affectataires, des architectes...).

Validation

Collectif - Oral. Coeff. 1

Les élèves conservateurs rédigent une note de deux à trois pages à partir de l'étude de cas proposé et présentent à l'oral par groupe le projet de construction et d'aménagement d'un bâtiment culturel ou d'un édifice patrimonial rencontré à l'occasion des journées d'études de cas.

Coordination

Gaëlle Rio, Conservatrice du patrimoine, Directrice du Musée de la vie romantique.

Présentation

Le module diffusion et valorisation du patrimoine culturel est structuré autour de rencontres pratiques permettant aux élèves conservateurs d'acquérir les connaissances nécessaires à la conception et à la conduite d'un projet d'exposition ou de valorisation du patrimoine, ainsi qu'à la conception de ses déclinaisons éditoriales ou numériques destinées à en assurer la médiation auprès des publics.

Encadrés par des professionnels de l'exposition, de l'édition et du multimédia, ces enseignements permettent aux élèves conservateurs futurs commissaires d'expositions ou futurs responsables de projet de valorisation du patrimoine de découvrir l'univers professionnel des spécialistes de la muséographie, des éditeurs, des graphistes et imprimeurs, des web masters et web designers.

Ce module est complété par un séminaire de deux jours, ouvert au public, organisé chaque année par l'Inp et intitulé « *Ce qu'exposer veut dire* », où des professionnels, issus de chaque spécialité patrimoniale, sont invités à présenter, sous un angle métier, des expositions récentes réalisées au sein de leurs institutions ou de leurs services.

Thèmes abordés

Exposition

Approche historique et méthodologique.

Le montage d'une exposition.

Muséographie - Scénographie.

Médiation et études des publics.

Communication et mécénat.

Multimédia

Les technologies numériques au service de la diffusion du patrimoine.

Panorama des pratiques numériques innovantes.

Editions

Le livre, mémoire d'une exposition.

Réaliser un catalogue, un guide des collections, une publication scientifique.

La chaîne de fabrication de A à Z.

Publications scientifiques en ligne.

Commercialisation du livre.

Validation

Collectif – Oral / Coeff. 2

Les élèves seront évalués par groupes sur des dossiers d'exposition mêlant les trois thèmes abordés lors de ce module (exposition, multimédia, éditions). La restitution se fera à l'oral.

Présentation

Afin d'améliorer leur aisance dans un contexte international, les élèves bénéficient de cours de langues vivantes.

Dans le cadre de la préparation du stage à l'étranger, l'Inp propose une semaine de cours intensifs pour la langue parlée sur le lieu de stage, avec, selon les cas et la faisabilité, une possibilité de suivre une formation personnalisée, adaptée aux besoins de chaque élève.

Validation

Individuel – Oral et écrit / Coeff. 1

Évaluation établie par le professeur.

Coordination

Direction des études INP - INET

Présentation

Le séminaire « Management » a pour objectif de former les élèves conservateurs aux enjeux et aux techniques du management public, ainsi que de les préparer à assumer les responsabilités et les fonctions d'encadrement supérieur inhérentes à la haute fonction publique. Dans un contexte marqué par la complexité croissante des situations, de tension accrue sur les ressources et face aux attentes toujours plus fortes des employeurs, des agents et du public vis-à-vis de l'encadrement supérieur de l'Etat et des collectivités territoriales, il importe que les élèves conservateurs soient en mesure, à l'issue de leur formation, d'encadrer des agents dans la réalisation de leurs missions, d'organiser et piloter l'activité de leurs services en vue d'améliorer la performance publique, d'agir en managers responsables au sein des organisations publiques.

Ce séminaire privilégie la pédagogie active reposant sur des exercices pratiques et des mises en situation.

Pour les élèves conservateurs territoriaux, ce parcours de formation, composé de 4 séminaires de formation répartis sur les 18 mois de formation est assuré par l'INET à Strasbourg.

Thèmes abordés

Devenir un manager responsable.

Fixer des objectifs et savoir déléguer.

Piloter l'activité et les projets de service.

Conduire un entretien.

Animer une réunion.

Prévenir et gérer les conflits.

Accompagner le changement.

Savoir négocier.

Coordination

Direction des études

Présentation

Le séminaire « Communication » qui alterne enseignements théoriques, exercices pratiques et mises en situation a pour objectif de former les élèves conservateurs aux enjeux et techniques de la communication publique, ainsi que de les doter des outils nécessaires à une prise de parole publique maîtrisée et efficiente.

Il s'agit également de préparer les élèves conservateurs à entretenir des relations professionnelles avec les médias.

Thèmes abordés

Les contextes et les enjeux de la communication publique : déontologie, communication interne, communication externe, communication de crise.

Maîtriser les techniques pour communiquer avec aisance et conviction et optimiser sa prise de parole en public.

Média training : s'approprier les règles de l'interview.

Coordination

Direction des études

Présentation

L'Éducation artistique et culturelle est une priorité du ministère de la Culture et de la Communication. Politique de démocratisation culturelle à destination de tous les publics, elle implique la prise en compte du contexte spécifique de chaque personne, ainsi que la compréhension et le respect de la culture de l'autre afin d'éviter toute situation d'exclusion. Portée par le ministère de la Culture et de la Communication, avec le ministère de l'Éducation nationale, les autres ministères concernés et les collectivités territoriales, l'éducation artistique et culturelle est le fruit de partenariats à tous niveaux, au sein desquels les institutions culturelles ont un rôle essentiel à jouer.

Afin de sensibiliser ses élèves à ces questions, l'Inp organise chaque année un séminaire intitulé « *Le conservateur du patrimoine : acteur de l'éducation artistique et culturelle* ». Des professionnels des différents secteurs du patrimoine y sont conviés afin de faire part des expériences innovantes de médiation qu'ils ont mises en place dans leur service. Comment accéder autrement aux collections ? Comment lever le voile de façon originale sur les œuvres ? Comment faire connaître ses ressources hors des murs des établissements ? Comment partager le savoir avec le public et comment faire participer ce dernier à l'enrichissement des contenus ? Autant de questions permettant d'aborder et de débattre du rôle des conservateurs dans l'éducation artistique et culturelle. Une sélection des projets « éducation artistique et culturelle » menés par les élèves dans le cadre de leur stage de spécialité est également présentée.

Validation

Individuel – Ecrit / Coeff. 0,25

Il est demandé aux élèves de conduire un projet d'éducation artistique et culturelle ou d'égalité des chances en direction d'un public socialement défavorisé ou ayant peu accès à la culture et de produire une courte note présentant le projet mis en œuvre. Les élèves ont la possibilité de conduire cette action en groupe tout au long de la formation en s'appuyant sur des partenariats avec des structures scolaires ou des associations du champ social ou de la conduire de façon individuelle durant leur stage patrimonial de spécialité,

Coordination

Direction des études – Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés

Présentation

La restitution des biens spoliés et la recherche de provenance suscitent depuis une quinzaine d'années une attention accrue, tant auprès des spécialistes que d'un public plus large. Le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé, avec force, dans une politique systématique de recherche de provenance des œuvres spoliées et de l'ensemble des MNR afin que puisse s'accomplir un juste devoir de mémoire et de réparation auprès des victimes des persécutions de la seconde guerre mondiale.

De telles recherches nécessitent de mobiliser des connaissances en histoire et histoire de l'art, des méthodes et des instruments de recherche spécifiques ; elles appellent aussi la maîtrise d'un environnement archivistique, juridique et déontologique complexe. Au travers de rappels théoriques et d'études de cas, le séminaire patrimoines spoliés vise à sensibiliser les élèves conservateurs à leurs responsabilités face aux œuvres spoliées et plus largement en matière d'acquisitions.

Thèmes abordés

Les patrimoines spoliés : cadrage historique et contexte juridique.

Les spoliations en France durant la Seconde Guerre mondiale et la politique française de recherche de provenance, de garde et de restitution des œuvres d'art pillées.

Les cadres juridiques et les procédures : les textes législatifs français relatifs aux spoliations des biens juifs, les textes fondamentaux entérinés par la communauté internationale.

Les recherches de provenance : sources et déontologie en matière d'acquisitions.

Etudes de cas en sous-groupe : œuvres spoliées et recherche de provenance.

Coordination

Sarah Clinet, Conservateur du patrimoine, Ministère des Armées

Présentation

Dans le cadre de leur métier, les futurs conservateurs du patrimoine seront amenés à produire des informations et des documents qui seront le reflet de leur activité. Certains de ces documents sont particulièrement cruciaux pour le bon fonctionnement des services, qu'il s'agisse de dossiers liés à la gestion ou bien de documentation professionnelle : dossiers d'œuvres, rapports de fouille, dossiers de monuments...

Cette journée thématique vise à expliciter aux élèves conservateurs (toutes spécialités confondues) la notion de documents d'archives et permet par des recommandations, des exemples concrets et des exercices pratiques, de les sensibiliser à la bonne gestion des documents les plus vitaux pour la bonne marche de leurs services.

Coordination

Romain Wenz, Conservateur du patrimoine, Responsable de la valorisation patrimoniale, Université de Bordeaux.

Présentation

Cet enseignement souhaite montrer aux élèves conservateurs l'importance de la place prise par le numérique dans les activités professionnelles, qu'il s'agisse de produire des informations sous cette forme *via* des outils métier, de les diffuser au public ou de les conserver.

Les applications propres à chaque domaine (archives, musées, archéologie, monuments historiques-inventaire, patrimoine scientifique, technique et naturel) sont étudiées par groupe spécifique. La numérisation du patrimoine culturel et la diffusion des données produites par les services culturels, via le site Web, les applications innovantes ou les réseaux sociaux sont illustrées par des exemples.

Une sensibilisation à la fragilité et à l'obsolescence de l'information numérique est également dispensée.

Thèmes abordés

L'information numérique : utilisation dans les métiers de la Culture et enjeux.

Les outils métier (MH, Archéologie, Inventaire, Musées, Archives).

Numérisation du patrimoine culturel.

Utilisation des SIG.

La conservation de l'information numérique : l'obsolescence technologique.

Les enjeux de la diffusion : portail et interopérabilité.

Coordination

Christian Cribellier, Conservateur général du patrimoine, Sous-direction de l'Archéologie.

Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Archéologie » concourt à la connaissance et à la gestion du patrimoine archéologique. Il se consacre à sa protection, à son étude et à sa mise en valeur. Chercheur et praticien de terrain, il exerce des responsabilités dans les domaines des fouilles archéologiques programmées et préventives. Il joue un rôle important dans la restitution auprès des publics des résultats des fouilles.

Thèmes abordés

L'archéologie : objectifs et méthodes (stratification et stratigraphie).

L'archéologie préventive : champ de compétence et de responsabilité, les différents acteurs.

Organisation matérielle des chantiers archéologiques.

L'Archéologie dans une collectivité territoriale.

L'archéologie dans les SRA.

Le financement de l'archéologie.

La carte archéologique ; PATRIARCHE ; SIG.

Du diagnostic à la fouille préventive : études de cas.

Étude de bâti.

Restauration d'un monument historique et étude archéologique.

L'archéologie sous-marine et subaquatique (DRASSM).

Les solutions alternatives à la fouille : la modification de consistance de projet (moyens et techniques).

Actualité juridique de l'archéologie.

Le conservateur auxiliaire de justice.

De la fouille au musée : le centre de conservation et d'études.

Participation des élèves conservateurs archéologues à une séance du Centre national de recherche en archéologie (CNRA) et d'une commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA).

Coordination

Antoine Meissonnier, Chef du département des archives de la documentation et du patrimoine, Ministère de la justice.

Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Archives » assure la collecte, la conservation et la communication du patrimoine archivistique de la France. Il assure le contrôle et parfois la gestion des archives courantes et intermédiaires des services publics et constitue la documentation historique de la recherche, qu'il a pour mission de classer, d'inventorier et de mettre à la disposition du public le plus large.

Thèmes abordés

Contrôle des archives de l'administration et collecte

Politique de collecte des archives publiques.

Tableau de gestion.

Les relations avec les producteurs d'archives publiques.

Sélection et évaluation des archives contemporaines.

L'enrichissement des fonds et la collecte d'archives privées.

Classement et description archivistique

La normalisation et initiation pratique de la description archivistique.

Les outils logiciels dans les services d'archives.

De la rédaction à la publication : utilisation pratique des logiciels.

L'information numérique, de sa production à sa pérennisation

Le développement de l'administration électronique.

L'administration électronique : retour d'expérience.

La notion d'archivage électronique. Les normes, les acteurs, les outils.

Le rôle des métadonnées. La préparation des données à collecter.

Collecte et manipulation des données dans un système d'archivage.

La pérennisation des données.

Conservation

La numérisation : imagerie numérique.

Conduire un projet de numérisation. Exemple de la rétro conversion des inventaires anciens.

Les bâtiments d'archives : panorama des dernières évolutions.

Règles de conservation préventive applicables aux archives.

Communication, diffusion et valorisation des archives

Les règles d'accès aux archives publiques et de communicabilité.

Les sites Web des services d'archives et les enjeux du Web sémantique.

Archives et réseaux sociaux.

Les publics des archives et leur évolution.

Coordination

Anne Embs, Conservatrice régionale des Monuments historiques, DRAC Centre.

Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Monuments Historiques » exerce, à l'échelle d'une région, le contrôle de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des monuments et des objets mobiliers. Il peut aussi être chargé de la conduite d'opérations de restauration des objets mobiliers ou de missions thématiques particulières. Certains cours seront communs avec les élèves architectes urbanistes de l'Etat.

Thèmes abordés

La maîtrise d'ouvrage.

Le financement de la restauration des monuments historiques.

L'exercice du contrôle scientifique et technique (en partenariat avec l'Ecole de Chaillot).

L'organisation du Centre des monuments nationaux.

Gestion des monuments historiques et respect de la loi de 1905.

Restauration MH et étude archéologique : enjeux scientifiques et procédures administratives.

Protection, documentation, valorisation

La protection au titre des monuments historiques(en partenariat avec l'Ecole de Chaillot).

Les outils de protection des aires urbaines et des paysages.

Les archives et la documentation des monuments historiques.

Déontologie, doctrine et techniques de restauration des monuments historiques

Evolution des doctrines de restauration (en partenariat avec l'Ecole de Chaillot).

Problématiques et techniques de conservation-restauration des peintures murales.

Problématique et technique de restauration du second œuvre.

La gestion des dépôts lapidaire in situ : conservation, dépose, stockage, moulage, copie.

Problématiques et techniques de conservation- restauration : vitraux, orgues, charpentes anciennes.

Sensibilisation à la conservation-restauration du patrimoine technique.

Coordination

Annaïg Chatain, Conservatrice du patrimoine, adjointe au directeur des études.

Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Inventaire » recense, étudie, fait découvrir et contribue à protéger le patrimoine dans toutes ses composantes, meuble et immeuble, rural et urbain, civil et religieux, industriel ou scientifique. Certains cours seront communs avec les élèves MH.

Thèmes abordés

Principes, méthodes et conduite de l'Inventaire général.

Le cahier des clauses scientifiques et techniques.

Les sources archivistiques et documentaires.

Cartes et représentation de l'architecture (relevés, dessins...).

La photographie de terrain : l'exercice du regard.

« Chaîne patrimoniale » : de l'étude à la valorisation.

La valorisation des travaux de l'Inventaire : bases documentaires, publication et valorisation numérique.

Du repérage au dossier collectif : le système documentaire.

De l'Inventaire du patrimoine à la protection MH.

Coordination

Laure Chabanne, Conservatrice du patrimoine, Musée national du Palais de Compiègne.

Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Musées » est chargé de la conservation, de l'étude, de l'enrichissement, de la mise en valeur et de la diffusion des collections dont il a la charge. Sa responsabilité porte sur les œuvres, les collections, les établissements, ainsi que sur les équipes qui concourent sous sa direction à la préservation, à la conservation et à la connaissance des collections. Son champ d'action peut couvrir des collections très variées ou au contraire très spécialisées, selon l'établissement où il travaille. Sa mission de diffusion auprès des publics les plus larges est essentielle.

La plupart des enseignements seront communs avec les élèves de la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel.

Thèmes abordés

Spécificités et objectifs des différents types de musées

Les conseillers Musées en DRAC.

La conservation municipale et la conservation départementale.

Le rôle d'un secrétaire général.

Être conservateur / curator à l'étranger.

Le projet scientifique et culturel

L'accrochage d'une collection.

La gestion des collections

Inventaire et récolement.

Les acquisitions : législation, réglementation, financement, mécénat.

La commission d'acquisition.

La commission de restauration.

Le plan de sauvegarde.

La régie des prêts dans les musées.

La valorisation et les publics

La communication.

Internet et multimédia.

Les bases de données : micromusée, Joconde, Vidéo muséum.

L'attention au public.

La programmation culturelle.

L'audiovisuel dans les musées.

Coordination

Judith Pargamin, Conservatrice du patrimoine, Directrice du Musée d'histoire naturelle de Lille.

Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Patrimoine scientifique, technique et naturel » est chargé de la conservation, de l'étude, de l'enrichissement, de la mise en valeur et de la diffusion des collections scientifiques, techniques ou d'histoire naturelle dont il a la charge. Travaillant au sein de muséums d'histoire naturelle, de musées de sciences, de parcs naturels régionaux, il a vocation à étudier les collections, à les conserver, à les enrichir et à en faire la médiation auprès des publics les plus larges.

Thèmes abordés

Les réseaux : la CPMF, les associations de musées.

La gouvernance de la CSTI en France.

Le muséum comme expert en environnement.

Les collections vivantes : utilité pédagogique.

La régie des collections d'histoire naturelle.

Collections de muséums, éthique et développement durable.

Patrimoine industriel et ancrage territorial.

Le récolement des collections d'histoire naturelle : méthodologie et mise en œuvre.

Les publics des muséums et des musées scientifiques.

Vers de nouveaux musées d'histoire naturelle.

Coordination

Direction des études – Direction de la recherche

Présentation

Pendant les périodes d'enseignements, une journée hebdomadaire est dédiée à la poursuite des travaux scientifiques et universitaires des élèves. Cette journée est la même pour tous les élèves d'une même promotion et sa place dans la semaine est en principe fixe. Toutefois, en fonction des besoins inhérents à l'organisation des modules d'enseignement, ces journées peuvent être parfois déplacées ou regroupées.

Lors de leur entrée à l'INP, à l'occasion des rencontres avec la direction des études, les élèves sont invités à définir une activité de recherche, en rapport avec leur parcours antérieur ou se rapportant à un nouveau centre d'intérêt, qui sera plus particulièrement travaillée dans le cadre de leur formation à l'INP. Ils sont invités notamment à travailler à la mise en valeur de leurs travaux antérieurs par la préparation de communications ou d'articles, ils peuvent aussi poursuivre un travail doctoral déjà engagé. Ce thème de recherche est mentionné sur le CV de l'élève disponible sur le site de l'INP.

De manière ponctuelle et exceptionnelle, les élèves peuvent être autorisés à s'absenter de l'INP pour présenter une communication dans un colloque ou un séminaire.

Un suivi régulier de l'avancement de ces travaux est fait avec la direction des études, à l'occasion des rendez-vous intermédiaires qui ponctuent la formation, mais ils ne font pas l'objet d'une évaluation en propre.

L'INP relaie auprès des élèves les appels à contributions ou à communications susceptibles de leur permettre une mise en valeur de leurs travaux de recherche passés ou présents.

Coordination

Direction de la recherche – Direction générale des patrimoines

Présentation

L'INP organise tous les ans, notamment en relation avec la direction générale des patrimoines (département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique), un séminaire d'une journée dédié aux politiques de recherche dans le domaine du patrimoine. Ce séminaire a pour objectif, d'une part de permettre aux élèves de saisir l'environnement institutionnel des politiques de recherche en patrimoine et les grands enjeux actuels de ce domaine et, d'autre part, de leur présenter, de manière globale ainsi que par des exemples précis, les dispositifs individuels de recherche dont bénéficient les conservateurs du patrimoine.

Ce séminaire constitue un enseignement de la formation d'application de l'INP et est obligatoire. Il est organisé sur le temps d'une des journées dédiées à la recherche allouées pour chaque promotion.

Coordination

Direction des études – Institution d'accueil du stagiaire

Présentation

En dehors des travaux de recherche personnels que les élèves sont encouragés à poursuivre, leur principale réalisation scientifique accomplie dans le cadre de leur formation à l'INP est le travail scientifique mené à bien pendant le stage de spécialité. Ce projet est proposé par le maître de stage qui le communique à la direction des études.

Le travail scientifique du stage de spécialité doit permettre au conservateur stagiaire de mettre en pratique les savoir-faire professionnels acquis dans le cadre des enseignements de spécialité, tout en les croisant avec les savoirs académiques détenus avant la formation et éprouvés lors du concours. Il constitue à ce titre un véritable travail de recherche appliquée.

Le maître de stage est invité à donner au stagiaire toutes les occasions de mettre en valeur son travail scientifique par des interventions, communications ou publications. Les élèves sont vivement encouragés à présenter au comité de rédaction de la revue *Patrimoines* des projets d'articles, individuels ou collectifs, issus de leur travail scientifique.

Le travail scientifique réalisé dans le cadre du stage fait l'objet d'une évaluation confiée à un rapporteur spécialisé choisi par la Direction des études en fonction de son expertise. Les remarques et observations du rapporteur spécialisé sont communiquées à l'élève conservateur et font l'objet d'une discussion à l'occasion de l'entretien d'évaluation du travail scientifique et des rapports de stage.

Pour mémoire, les travaux scientifiques peuvent prendre, selon les spécialités, les formes suivantes :

STAGE DE SPECIALITE « ARCHEOLOGIE »

Élèves conservateurs territoriaux :

L'élève pourra suivre dans toutes ses étapes, une opération d'archéologie préventive et se voir confier la rédaction d'un ou plusieurs dossiers correspondant à l'une des étapes du chantier. Si le programme de travail du service ne le permet pas dans la période considérée, le conservateur stagiaire pourra étudier les modalités précises d'autres opérations archéologiques (prospection de terrain, fouille programmée, opération de mise en valeur et de restauration, etc.). Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

Élèves conservateurs État :

L'élève conservateur pourra se voir confier, en relation avec le programme de travail du service régional de l'archéologie durant la période considérée, la rédaction d'un ou plusieurs dossiers correspondant à l'une des étapes d'un chantier d'archéologie préventive. Un bilan scientifique thématique pourra aussi constituer le travail thématique. Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

STAGE DE SPECIALITE « ARCHIVES »

Le maître de stage privilégiera les missions d'expertise et d'évaluation portant sur la production archivistique, papier et numérique, d'un opérateur ou d'un service : sa structuration, son éventuel caractère hybride, son évaluation et les préconisations relatives à la gestion des archives intermédiaires et/ou définitives. Ce travail comportera nécessairement une prise en compte des problèmes spécifiques à l'archivage électronique.

Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de l'ensemble de ces travaux.

STAGE DE SPECIALITE « MONUMENTS HISTORIQUES/INVENTAIRE »

Élèves conservateurs territoriaux (Inventaire) :

L'élève devra effectuer, dans leur totalité si possible, les phases successives d'un inventaire territorial, afin de s'initier à la nature et l'échelle des enquêtes et aux conditions réelles du travail de terrain. Il fera les recherches bibliographiques, photographiques, cartographiques sur une aire d'étude, s'attachera à la réalisation personnelle de dossiers d'édifices et d'œuvres, et veillera à la mise en forme des données selon les normes de l'Inventaire. Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

Élèves conservateurs État (Monuments historiques) :

L'élève pourra se voir confier l'étude historique d'un édifice ou d'une collection, qui lui permette de découvrir les différents fonds documentaires utiles, ou la préparation d'un projet de réaménagement (trésor, mobilier...). La recherche pourra également porter sur un sujet plus large, par exemple un bilan thématique des protections dans la région où se déroule le stage. Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

STAGE DE SPECIALITE « MUSEES »

L'élève conservateur se verra confier l'inventaire (initial ou récolement) d'une collection limitée ou d'une partie de collection qui pourra servir de base à une exploitation plus poussée (recherches destinées à une publication ou à la documentation d'œuvres). Cet inventaire devra obligatoirement constituer une partie du travail scientifique, qui pourra être un préalable à l'organisation d'une exposition ou d'une salle permanente, de recherches destinées à alimenter une publication ou à en documenter un des aspects. Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

STAGE DE SPECIALITE « PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NATUREL »

L'élève se verra confier l'inventaire (initial ou récolement) d'un fonds limité ou d'une partie de collection ou d'un site. Cet inventaire devra obligatoirement constituer tout ou partie du travail scientifique, qui pourra aussi comporter la préparation et l'installation d'une exposition ou d'une salle permanente, des recherches destinées à alimenter une publication du musée ou à en documenter un des aspects. Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

Coordination

Direction des études

Présentation

Tout au long de l'année, mais plus particulièrement pendant le premier semestre, l'INP organise seul ou en partenariat des conférences, colloques, journées d'études et séminaires. Les élèves participent de plusieurs manières à la vie scientifique et culturelle de l'INP.

ATELIER DES ELEVES

A travers la mise en place de cet atelier de recherches, l'INP souhaite permettre aux élèves conservateurs de mettre en valeur leurs travaux de recherches personnels, qu'ils soient antérieurs à leur réussite au concours ou conduits pendant le temps de leur formation.

L'atelier de recherche est animé par les élèves des deux promotions de l'INP, sur la base du volontariat. Chaque élève intéressé peut s'inscrire sur le calendrier mis au point par la direction des études. Chaque séance comporte deux temps d'intervention, les élèves sont invités à se regrouper par affinités afin de construire une programmation cohérente.

Le premier objectif poursuivi est de permettre aux élèves des deux promotions de mieux connaître les travaux scientifiques menés par leurs camarades. A ce titre, le premier public visé est celui des élèves de l'INP. L'atelier est également ouvert à toute personne qui souhaite venir écouter les interventions et débattre avec les participants.

L'atelier fonctionne comme un séminaire de recherche : présentation des intervenants, communication assez longue (45 minutes), échanges avec la salle, seconde communication (45 minutes), échanges avec la salle et discussion finale.

Il est possible de proposer une intervention dans tous les champs disciplinaires présents au sein d'une promotion d'élèves : Archéologie, archivistique, histoire, histoire de l'art, des sciences ou des techniques, PSTN, musées et muséologie, inventaire, Monuments historiques...

Les interventions peuvent découler de travaux menés antérieurement à l'entrée à l'INP (mémoires de Master, doctorat, thèses de l'Ecole des chartes, etc.), concerner des travaux personnels menés pendant le temps de la formation, ou encore, pendant le dernier semestre de la formation, être l'occasion de mettre en valeur des travaux scientifiques conduits pendant le stage de spécialité (étude d'une collection, expertise archéologique ou archivistique, commissariat d'une exposition, etc.)

JOURNEE D'ETUDES DE LA PROMOTION

A travers la mise en place de cette manifestation scientifique annuelle, l'INP souhaite valoriser la capacité des élèves conservateurs à produire collectivement une réflexion scientifique et à assumer le pilotage d'un projet complexe.

La journée d'études de la promotion est organisée chaque année par l'ensemble des élèves conservateurs d'une promotion. Les élèves conservateurs sont appelés à définir collectivement le thème, les notions ou les axes de réflexion de la journée d'études et à en élaborer le programme (titre, présentation du thème, programme des communications, désignation des modérateurs de sessions).

La thématique de la journée d'étude s'inscrit dans la politique scientifique globale de l'établissement et à ce titre recoupe ses principaux axes :

- La matérialité des œuvres : conservation matérielle, restauration, analyse des matériaux
- Les patrimoines, métiers et pratiques : métiers du patrimoine, transformations des pratiques, évolutions institutionnelles, relations entre les professionnels et société
- Actualité de la recherche en patrimoine : spécificités et diversité de la recherche menée au sein des institutions patrimoniales, enjeux et actualités, découvertes récentes

Elle est volontairement transversale afin de permettre l'expression des différents champs du patrimoine (archives, archéologie, patrimoine immobilier et mobilier, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel, patrimoine ethnologique et immatériel). Les communications peuvent être assurées par des élèves conservateurs en formation et/ou des intervenants extérieurs sollicités par la promotion.

La direction des études de l'INP fixe la date de la journée d'étude (en avril de la seconde année de formation), prend à sa charge la réservation de l'auditorium et les frais afférents et s'assure, par un suivi régulier, de la bonne avancée du projet.

Les élèves conservateurs prennent en charge l'organisation matérielle de la rencontre et élaborent à cette fin :

- un échéancier
- un budget prévisionnel (accueil, déjeuner, pauses café, frais de reprographie pour l'impression de l'affiche et des programmes, frais de missions des intervenants...)
- un dossier de financement
- une affiche et un programme
- un plan de communication

Les élèves conservateurs assurent l'ensemble des prises de contact et organisent la recherche des financements complémentaires nécessaires à l'organisation de la journée d'étude. Ils sont invités à s'organiser en association pour conduire ce projet.

PARTICIPATIONS AUX AUTRES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES

La participation des élèves est requise pour les journées d'études « Ce qu'exposer veut dire » qui sont organisées chaque année par l'INP et qui constituent un complément nécessaire au module « diffusion et valorisation du patrimoine culturel ». La participation des élèves est libre mais vivement recommandée pour les séminaires de recherches ou les conférences qui sont organisés en fin de journée.

PUBLICATIONS

Les élèves sont invités à soumettre des projets d'articles pour la revue Patrimoines, publication annuelle de l'INP dont une partie est dédiée aux travaux des élèves restaurateurs et conservateurs. Ces projets d'articles peuvent être individuels ou collectifs, et se rapporter aussi bien à des travaux de recherches antérieurs qu'à des réalisations liées à la formation d'application (travail scientifique du stage de spécialité).

Les élèves sont également encouragés à publier des articles dans le carnet de recherche de l'établissement (en cours de création).



STAGES

Durée

1 mois

Présentation

Les lieux de stage sont définis par la direction des études à partir de la liste des directions régionales des affaires culturelles (Etat) et des direction des affaires culturelles des collectivités.

Le stage en administration culturelle se déroule dans une direction régionale des affaires culturelles ou dans un service culturel de collectivité territoriale.

Intervenant deux mois après le début de la formation, cette immersion dans une administration culturelle doit permettre au stagiaire d'acquérir une vue d'ensemble des objectifs et des conditions d'élaboration de la politique culturelle en région, de découvrir le service public et ses modes de fonctionnement.

Le retour de stage donne lieu à une restitution publique devant la direction de l'Inp et des professionnels invités pour l'occasion.

Validation

Note donnée par le chef de stage / Coeff. 0,5

La note est accompagnée d'une appréciation sur la manière de servir, qui doit permettre de juger des qualités professionnelles et personnelles du stagiaire.

Rapport de stage / Coeff. 0,5 / Noté par le rapporteur spécialisé de fin de scolarité

Dans un rapport de 5 à 10 pages, le stagiaire devra livrer les objectifs, les procédures et les moyens de la politique culturelle de la structure d'État ou de collectivité territoriale dans laquelle il aura effectué son stage, en détaillant ses aspects et le rôle des différents partenaires.

Note de gestion publique / Coeff. 1

Le stagiaire livrera une étude du budget du service dans lequel il aura effectué son stage, examinant ainsi le financement de la politique culturelle locale, sa mise en œuvre et son exécution.

Voir la page consacrée au module « Gestion publique » (voir supra).

Durée

5 mois

Présentation générale

Le choix des lieux de stage s'effectue, en concertation avec la direction des études, à partir d'un panel de propositions adressées par différents services et établissements patrimoniaux. Ces propositions exposent notamment la mission scientifique qui sera au cœur du stage de l'élève.

L'élève conservateur effectue son stage de spécialité dans un établissement ou un service correspondant à sa spécialité patrimoniale : service régional ou territorial d'archéologie, service d'archives, service régional de l'Inventaire, conservation régionale des monuments historiques, musée ou muséum.

Ce stage a pour objectif de préparer l'élève conservateur à ses futures fonctions en lui faisant découvrir, aux côtés de son chef de stage, tous les aspects du métier. Pour ce faire, des tâches ponctuelles liées à l'activité du service pourront lui être demandées. Le stagiaire se voit en outre confier un **travail scientifique** dont il a la responsabilité et pour lequel il devra remettre un livrable à l'issue du stage. Il a ainsi l'occasion d'expérimenter l'interaction entre les aspects scientifiques de son métier et ses responsabilités administratives, tout en s'exerçant aux réalités concrètes et humaines de ses futures fonctions.

En vertu des priorités données par le ministère de la culture et de la communication à l'éducation artistique et culturelle ainsi que l'égalité de l'accès à la culture, l'élève devra mener un projet concret en lien avec ces questions.

Le retour de stage donne lieu à une restitution publique devant la direction de l'Inp et des professionnels invités pour l'occasion.

Détail par spécialités

STAGE DE SPECIALITE « ARCHEOLOGIE »

Le stagiaire séjournera dans un service régional d'archéologie (DRAC) ou territorial de l'archéologie et sera associé à l'ensemble des activités du service. Un second stage d'une durée d'un mois est également envisageable au sein d'une autre structure (INRAP, CCE, service de collectivités...)

STAGE DE SPECIALITE « ARCHIVES »

Le stagiaire séjournera dans un ou plusieurs services d'archives (archives départementales, municipales, Archives nationales, mission des Archives de France) et sera associé à l'ensemble de ses activités. En général, l'élève conservateur de la spécialité « Archives », effectue deux stages : un premier stage de 4 mois dans un service territorial et un second d'un mois dans un service à vocation nationale (SIAF, mission des Archives de France en ministère, réseau des SCN Archives nationales, directions des archives de la Défense et des Affaires étrangères). Selon le profil du conservateur stagiaire, en particulier pour les internes et les conservateurs du tour extérieur, cette répartition pourra être réexaminée.

STAGE DE SPECIALITE « MONUMENTS HISTORIQUES/INVENTAIRE »

Le stagiaire séjournera dans un service régional de l'Inventaire ou une conservation régionale des monuments historiques et sera associé à l'ensemble des activités du service. Un second stage d'une durée d'un mois est également envisageable au sein d'une autre structure (UDAP, LRMH, CMN...)

STAGE DE SPECIALITE « MUSEES »

Le stagiaire une fois affecté dans un musée, sera associé à l'ensemble des activités de l'établissement. Un second stage d'une durée d'un mois est également envisageable au sein d'une autre structure (RMN, C2RMF, autre musée...)

STAGE DE SPECIALITE « PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NATUREL »

Le stagiaire séjournera dans un musée, un parc naturel ou un muséum d'histoire naturelle et sera associé à l'ensemble des activités de l'établissement.

Validation

Note donnée par le chef de stage de spécialité / Coeff. 4

La note et l'appréciation qui l'accompagne doivent permettre de juger des qualités professionnelles et personnelles du stagiaire et prennent en compte le stage dans sa globalité (y compris le travail scientifique demandé).

Travail scientifique / Coeff. 2 / Noté par le rapporteur spécialisé de fin de scolarité

Le travail scientifique est évalué par un rapporteur désigné en lien avec la spécialité scientifique. Un exemplaire du travail scientifique doit également être remis par le stagiaire au chef de stage afin qu'il puisse apprécier la qualité du travail scientifique effectué.

Rapport de stage / Coeff. 0,75 / Noté par le rapporteur spécialisé de fin de scolarité

Ce rapport de 10 pages minimum doit permettre de voir comment le stagiaire conçoit les missions, l'intérêt et les difficultés de son futur métier. Ce regard personnel concerne aussi bien les aspects scientifiques qu'administratifs et financiers, ceux liés à la gestion des ressources humaines, sans oublier les questions de relations avec les partenaires de l'institution (élus, services versants, collectionneurs, etc.).

Projet d'éducation artistique et culturelle ou d'égalité des chances / Coeff. 0,25 / Noté par le rapporteur spécialisé de fin de scolarité

Une courte note accompagnant le rapport de stage doit présenter un projet mis en œuvre par l'élève lors du stage soit dans son service, soit sans un service partenaire.

Notes de synthèse / Modules « Droit du patrimoine » et « Économie du patrimoine » / Coeff.1 chacun

Deux notes de synthèses seront élaborées pour la validation des enseignements de Droit et d'Économie du patrimoine s'appuyant chacune sur des cas pratiques observés pendant le stage de spécialité (voir les pages dédiées à ces modules supra).

Oral / Module déontologie / Non évalué

Le stage de spécialité constitue un terrain d'observation privilégié des enjeux déontologiques. C'est pourquoi un travail de réflexion personnel, articulé aux enseignements du module déontologie, est demandé à chaque élève dans ce cadre. Cette démarche s'effectue en lien et grâce à l'appui du maître de stage. Ce travail ne donne pas lieu à une production écrite. Il fait l'objet d'un temps d'échange et de mise en commun des réflexions individuelles au retour du stage.

Durée

7 semaines.

Présentation

Le stage à l'étranger est réservé aux élèves issus du concours interne et externe. Les élèves sont invités à formuler leurs vœux de stage (deux en Europe et deux hors Europe) auprès de la direction des études. Ces vœux, une fois validés par la direction des études et la direction de l'INP, servent de base à la direction des études pour entamer les prises de contact avec les institutions possibles d'accueil.

Il s'agit d'un stage d'immersion dans une institution patrimoniale de la spécialité du stagiaire. Il vise à lui faire découvrir d'autres méthodes de travail et de nouvelles approches du patrimoine que celles qui ont cours sur le territoire national. Ce voyage l'incite aussi à nouer des liens avec des conservateurs étrangers qui lui seront utiles dans sa future carrière, pour élaborer des projets à un niveau international.

Ce programme peut comprendre le suivi de certaines actions ou manifestations, des rendez-vous ou des réunions avec différents responsables et, dans la mesure du possible, une mission ou un travail spécifique confié au stagiaire. Il est préférable que ce programme corresponde aux centres d'intérêt de l'élève conservateur mais ce stage de découverte ne doit en rien être confondu avec un voyage d'étude. Il est en outre nécessaire de maîtriser la langue du pays dans lequel il est prévu de séjourner.

Le retour de stage donne lieu à une restitution publique devant la direction de l'Inp et des professionnels invités pour l'occasion.

Les élèves internationaux en cycle long effectuent pendant la même période un stage en France, dans leur domaine de spécialité.

Validation

Appréciation donnée par le chef de stage

L'appréciation, donnée à l'issue du stage, porte sur les qualités scientifiques et personnelles du stagiaire. Elle n'entre pas dans la notation de la scolarité.

Etude de cas / Notée par la direction des études / Coeff. 1

L'élève rédige un bref article (10 à 15 000 signes) sur un sujet de son choix, dont le thème est tiré de son expérience de stage. Dans ce texte, il étudie plus particulièrement un aspect du fonctionnement des institutions patrimoniales du pays d'accueil qui présente un intérêt comparatif en regard de la situation des institutions françaises du même domaine. Ces contributions ont vocation à nourrir le carnet de recherches de l'établissement.

Durée

1 mois.

Présentation

Les élèves formulent leur vœu auprès de la direction des études. Ce choix est libre, à la condition expresse que l'institution d'accueil relève d'une spécialité autre que celle suivie par l'élève au cours de sa formation.

Ce dernier stage patrimonial d'une durée de 4 semaines se déroule dans un établissement ou un service correspondant à une spécialité patrimoniale ou à un secteur du patrimoine autre que celle de l'élève conservateur.

Il doit lui permettre de mieux comprendre les missions et les méthodes de travail des professionnels du patrimoine appartenant à un autre domaine que le sien, et favoriser à terme la collaboration entre les différents services patrimoniaux.

C'est le seul stage qui ne donne pas lieu à une restitution publique.

Validation

Note donnée par le chef de stage / Coeff. 1

La note est accompagnée d'une appréciation qui doit permettre de juger les qualités professionnelles et personnelles du stagiaire.

Rapport de stage / Non noté / Remis pour information lors de l'évaluation de fin de scolarité.

Ce rapport (5 pages maximum) doit permettre au stagiaire de préciser les possibilités de collaboration entre services patrimoniaux et de faire une analyse comparative sur les méthodes de travail et les approches des institutions concernées.

Evaluation du travail scientifique et des rapports de stage

À l'issue des 18 mois de formation, l'ensemble des résultats obtenus est évalué lors d'un entretien de trente minutes, mené pour chaque élève conservateur et chaque élève international en cycle long avec son rapporteur spécialisé, la direction des études et un représentant de l'INET.

Le rapporteur spécialisé examine plus spécifiquement :

- le rapport de stage en administration culturelle ;
- le rapport de stage de spécialité ;
- le travail scientifique réalisé lors du stage de spécialité ;
- le rapport « Éducation artistique et culturelle » réalisé lors du stage de spécialité.

Entretien de fin de scolarité

À l'issue de la scolarité, chaque élève est reçu par le directeur de l'Inp, un représentant de la direction des études et un représentant de l'INET. Cet entretien, d'une durée de trente minutes également, doit permettre de dresser un bilan des compétences acquises et mises en œuvre durant la formation de l'élève, dans la perspective de sa prise de fonction en tant que cadre supérieur de la fonction publique.

DIPLOME

Le directeur de l'Inp, sur la base des moyennes obtenues, établit la liste des élèves par ordre de mérite.

En fonction des résultats obtenus par les **élèves conservateurs de l'État et de la Ville de Paris**, il propose au ministre de la culture et de la communication l'attribution – éventuellement avec félicitations – ou non :

- du diplôme de conservateur du patrimoine aux conservateurs stagiaires du patrimoine de l'Etat
- du diplôme de conservateur du patrimoine de la Ville de Paris aux conservateurs stagiaires du patrimoine de la Ville de Paris

Il peut de manière exceptionnelle, et en cas d'insuffisances sérieuses, proposer au ministre de la culture et de la communication une période de formation complémentaire et réserver son avis sur l'attribution du diplôme jusqu'à l'achèvement de cette formation supplémentaire.

En fonction des résultats obtenus par les **élèves conservateurs territoriaux**, le directeur de l'Inp délivre – éventuellement avec félicitations – ou non, le diplôme de conservateur territorial du patrimoine aux élèves conservateurs territoriaux du patrimoine.

Il peut de manière exceptionnelle, et en cas d'insuffisances sérieuses, proposer à l'INET une période de formation complémentaire et réserver son avis sur l'attribution du diplôme jusqu'à l'achèvement de cette formation supplémentaire.

Un certificat d'élève conservateur territorial de l'INET sanctionne également la formation. Il leur est remis par le directeur de l'INET.

En fonction des résultats obtenus par les **élèves internationaux en cycle long**, le directeur de l'Inp délivre – éventuellement avec félicitations – ou non, le diplôme international d'études en conservation du patrimoine.

Les élèves internationaux ayant suivi un cycle personnalisé peuvent se voir délivrer un certificat détaillé de formation.

A l'issue de la scolarité des **élèves conservateurs nommés au tour extérieur**, le directeur de l'Inp propose au ministre de la culture et de la communication l'attribution – éventuellement avec félicitations – ou non :

- du diplôme de conservateur du patrimoine aux conservateurs stagiaires du patrimoine de l'Etat
- du diplôme de conservateur du patrimoine de la Ville de Paris aux conservateurs stagiaires du patrimoine de la Ville de Paris

APRES L'EVALUATION ET L'ENTRETIEN DE FIN DE SCOLARITE

Diplômés, les conservateurs d'État et de la Ville de Paris sont titularisés et affectés dans les services relevant de leur administration. Pour les conservateurs d'État, le choix se fait en fonction d'une liste de postes offerts, sur la base de laquelle ils doivent formuler des vœux qui seront adressés aux services employeurs sous couvert du directeur général des patrimoines, après visa du directeur de l'Inp.

Les conservateurs territoriaux diplômés sont inscrits sur la liste d'aptitude des conservateurs territoriaux du patrimoine. Cette inscription est valable un an, renouvelable trois fois sur la demande de l'intéressé(e) dans le mois qui précède le terme de la première et de la deuxième année d'inscription.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement, les lauréats doivent se rapprocher des collectivités qui ont déclaré des emplois vacants.

Après recrutement par une collectivité ou un établissement public relevant d'une collectivité territoriale, les candidats sont nommés conservateurs stagiaires pour une durée de six mois par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination.

La titularisation des conservateurs stagiaires intervient par décision de l'autorité territoriale, à la fin du stage, au vu notamment d'un rapport écrit par le président du Centre national de la fonction publique territoriale.

OFFRES D'EMPLOI

L'Institut national du patrimoine, en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale propose des offres d'emploi destinées principalement aux élèves conservateurs territoriaux de l'Institut. Cette démarche consiste notamment à rechercher et à transmettre des offres des collectivités aux conservateurs territoriaux, puis à leur mise en ligne sur le site Internet de l'Inp, dans la rubrique « offres d'emploi » :

<http://inp.fr.Offres-d-emplois>

L'Inp, en collaboration avec le CNFPT, assure également un accompagnement post-formation auprès des conservateurs qui n'auraient pas trouvé un poste à l'issue de la formation. L'Institut met également à la disposition des anciens élèves en recherche d'emploi, des ressources techniques : salle informatique de l'Inp, télécopie, téléphone.

BOURSE DE LA FONDATION CARNOT

La Fondation Carnot, placée sous l'égide de la Fondation de France, attribue chaque année, depuis 2003, quatre bourses de recherche maximum, d'un montant de 6 000 euros, à des conservateurs et à des restaurateurs du patrimoine diplômés de l'Inp afin de leur permettre de réaliser un travail de recherche de haut niveau scientifique dans un pays étranger. L'objectif de ces séjours est de stimuler le goût de la recherche et de la confrontation internationale des conservateurs et restaurateurs du patrimoine de manière à enrichir l'exercice de leurs pratiques professionnelles et la présence de la France dans le monde.

La présélection des candidats est réalisée par les directeurs des études des départements respectifs. Elle est suivie d'une entrevue, début novembre pour les conservateurs et les restaurateurs, avec le jury de la Fondation Carnot pour la sélection finale.

FORMATION PERMANENTE DE L'INP

L'Institut national du patrimoine propose aux professionnels du patrimoine et plus largement à des publics professionnellement intéressés par ce domaine, des séminaires, stages et tables rondes de formation permanente. L'Institut national du patrimoine répond également aux demandes spécifiques d'institutions, d'entreprises, d'associations ou de fondations par l'organisation de formations à la carte sur des thèmes liés à la pratique des métiers du patrimoine. Le catalogue de ces formations est actualisé annuellement en septembre : <http://inp.fr/Actualites/Formation-permanente>.

VI

FORMATIONS SPECIFIQUES

CHANGEMENT DE SPECIALITE

En application de l'article 7 du statut des conservateurs du patrimoine, les conservateurs du patrimoine d'État, de la Ville de Paris et territoriaux peuvent changer de spécialité. Après avis de la commission d'évaluation scientifique (CES) compétente pour la nouvelle spécialité choisie, le conservateur du patrimoine peut réaliser à l'Inp une formation complémentaire liée à sa nouvelle spécialité, qui ne peut excéder six mois.

Le programme de cette formation est établi par l'Inp, en concertation avec l'intéressé et la direction d'administration centrale concernée du ministère de la Culture. Il peut inclure la participation à des parties du programme de formation initiale d'application des conservateurs et des stages organisés dans la nouvelle spécialité.

TOUR EXTERIEUR

Les conservateurs nommés au tour extérieur sont rattachés administrativement à l'Inp au 1er janvier qui suit leur nomination. De janvier à juin, ils suivent à l'Inp une formation personnalisée, conçue en concertation avec la direction affectataire, en fonction de leur profil professionnel et de leur future affectation.

Cette formation peut amener les conservateurs nommés au tour extérieur à :

- suivre certains enseignements dispensés dans le cadre de la formation initiale,
- participer à des sessions de formation permanente organisées par l'Inp,
- effectuer des stages dans des services ou des établissements patrimoniaux de leur spécialité.

Les conservateurs nommés au tour extérieur sont titularisés après avis de la commission administrative paritaire de juin.

CONGE SPECIAL DE FORMATION

Les conservateurs d'État, de la Ville de Paris et territoriaux justifiant de 6 ans de services effectifs dans le corps des conservateurs du patrimoine peuvent demander à bénéficier d'un congé de formation d'une durée maximale d'un an, sur l'ensemble de la carrière : poursuite et achèvement d'une thèse universitaire, d'un livre d'érudition, participation ou direction d'un séminaire de recherche dans une autre institution d'enseignement...

Il s'agit essentiellement d'un travail personnel, supposant une certaine durée, débordant des activités remplies dans le cadre professionnel et non susceptible d'aboutir dans le cadre de la formation permanente.

À l'issue de ce congé de formation, l'intéressé adresse à l'autorité qui a accordé le congé un rapport sur les travaux qu'il a effectués au cours de cette période.

ELEVES INTERNATIONAUX

L'Institut national du patrimoine donne à des professionnels et étudiants internationaux la possibilité de suivre tout ou partie du programme de formation initiale des élèves conservateurs français. Cette offre s'adresse prioritairement à de jeunes professionnels présentant un haut niveau de qualification scientifique, comparable à celui des candidats aux concours de conservateur, et maîtrisant pleinement la langue française.

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site : <http://inp.fr/International/Stagiaires-internationaux>.

La formation peut se dérouler selon l'un des cycles suivants :

- le cycle long : ce cycle correspond au cycle de la formation initiale d'application des élèves conservateurs français (18 mois).
- les cycles personnalisés : le contenu et la durée de ces cycles sont élaborés en concertation avec l'élève, en fonction de son parcours antérieur et de son projet professionnel après lecture de son dossier de candidature.

VII

TUTELLES ET PARTENAIRES DE L'INP

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

L'Inp est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture et de la communication. Sa tutelle est assurée par la direction générale des patrimoines, en relation avec le secrétariat général du ministère.

MINISTERE DES ARMEES

Le recrutement et la formation initiale des conservateurs d'État du patrimoine sont assurés par l'Inp dans les spécialités archives et musées pour le compte du ministère de la défense.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Le recrutement et la formation initiale des conservateurs d'État du patrimoine sont assurés par l'Inp dans la spécialité archives pour le compte du ministère des affaires étrangères et européennes.

MINISTERES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'Inp a compétence pour assurer le recrutement et la formation des conservateurs d'État du patrimoine dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel. Cependant, l'État n'a pas mis de poste aux concours dans cette spécialité depuis 2008.

CNFPT ET INET

Relevant de la compétence du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et de l'Institut national des études territoriales (INET), installés à Strasbourg, le recrutement et la formation des conservateurs territoriaux sont confiés par convention à l'Inp. Le suivi de la formation des élèves territoriaux se fait en partenariat avec l'INET, de façon à intégrer la dimension territoriale dans la globalité de la formation des élèves.

L'INET met en place un dispositif d'accompagnement spécifique d'élaboration du projet professionnel et de préparation au recrutement.

VILLE DE PARIS

Le statut particulier applicable au corps des conservateurs du patrimoine de la Ville de Paris a été fixé par délibération du Conseil de Paris de décembre 1990, modifiée en 1991. Par convention entre la Ville de Paris et l'Inp, le recrutement et la formation des conservateurs sont assurés par l'Inp.

Institut national du patrimoine

Département des conservateurs
Galerie Colbert
2, rue Vivienne
75002 Paris

Tél : 01.44.41.16.41
Fax : 01.44.41.16.77

Direction des études

direction.etudes-conservateurs@inp.fr

Christian Hottin

Conservateur en chef du patrimoine
Directeur des études
Directeur de la recherche et des relations scientifiques

Annaïg Chatain

Conservateur du patrimoine
Adjointe au directeur des études – Formation initiale

Daniel Perrier

Conservateur du patrimoine
Adjoint au directeur des études – Formation initiale

Antonio Zugala

Chargé de l'organisation de la scolarité de la promotion 2019-2020

Marie-Laure Moro

Chargée de l'organisation de la scolarité de la promotion 2020-2021

Isabelle Morch

Chargée de l'organisation des formations internationales et de la classe préparatoire intégrée

Nathalie Moulin

Chargée de l'organisation des stages

Centre de ressources documentaires

centre.ressources.documentaires@inp.fr

Nathalie Halgand

Responsable du Centre de ressources documentaires

Anne-Laure Seguin

Adjointe à la responsable du Centre de ressources documentaires



Institut national du patrimoine

2, rue Vivienne
75002 Paris

Tél : 01 44 41 16 41

www.inp.fr